

Intitulé de la certification	
CLES B1 Italien - Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur	
Code(s) NSF	Formacode(s)
136 - Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales	15254 - langues 15247 - italien
Certificateurs	
Listes des centres certificateurs CLES accrédités par le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : - Aix-Marseille Université - 13001533200013 - https://www.univ-amu.fr - Université de Corse Pasquale Paoli - 19202664900017 - https://www.universita.corsica/fr/ - Université Côte d'Azur - 13002566100013 - https://univ-cotedazur.fr - Université Toulouse 2 - Jean Jaurès - 19311383400017 - https://www.univ-tlse2.fr - Université Bordeaux Montaigne - 19331766600017 - https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/index.html - Université de Strasbourg - 13000545700010 - https://www.unistra.fr - Université de Bretagne Occidentale - 19290346600014 - https://www.univ-brest.fr - Université de Caen Basse-Normandie - 19141408500016 - https://www.unicaen.fr - Université de Limoges - 19870669900321 - https://www.unilim.fr - Université de Poitiers - 19860856400375 - https://www.univ-poitiers.fr - Université de Rennes 2 - 19350937900015 - https://www.univ-rennes2.fr - Université de Rouen Normandie - 19761904200017 - https://www.univ-rouen.fr - Université de Grenoble-Alpes - 13002608100013 - https://www.univ-grenoble-alpes.fr - Université Paul-Valéry Montpellier 3 - 19341089100017 - https://www.univ-montp3.fr - Université de Lille - 13002358300011 - https://www.univ-lille.fr - Université Polytechnique des Hauts-de-France - 13002574500014 - https://www.uphf.fr - Université de Lorraine - 13001550600012 - http://www.univ-lorraine.fr - Université de Bourgogne - 19211237300019 - https://www.u-bourgogne.fr - Université de Clermont-Auvergne - 13002806100013 - https://www.uca.fr - Université Jean Moulin Lyon 3 - 19692437700282 - https://www.univ-lyon3.fr - Université Lumière Lyon 2 - 19691775100014 - https://www.univ-lyon2.fr - Sorbonne Université - 13002338500011 - https://www.sorbonne-universite.fr	
Objectifs et contexte de la certification	
Le CLES B1 atteste de la capacité à s'insérer dans un milieu de vie à l'étranger. Les compétences évaluées correspondent au niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues. Dans le cadre de la mission qui lui est confiée, le titulaire du CLES B1 est capable de :	

- comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de choses familières dans le travail, à l'école, dans les loisirs, etc. ;
- se débrouiller dans la plupart des situations rencontrées en voyage dans une région où la langue cible est parlée ;
- produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers et dans ses domaines d'intérêt.

Référentiels

Référentiel de compétences attestées	Référentiel de certification et d'évaluation	
	Modalités d'évaluation	Critères
Accomplir une tâche pour agir en société en déployant des compétences générales et de communication langagière telles que décrites dans le <i>Cadre européen commun de référence pour les langues</i> , au niveau B1 Seuil.	Le scénario du CLES B1 se déroule en trois étapes dans l'ordre suivant : - une mise en situation vraisemblable - des tâches intermédiaires de compréhension motivées par la logique du scénario qui aident le candidat à accomplir sa mission ; - des macro-tâches de production qui constituent l'aboutissement de la mission. La thématique générale qui sous-tend les scénarios envisagés est celle d'une préparation à un séjour à l'étranger (Erasmus, stage, chantier international, déplacement professionnel, etc.). La découverte de la mise en situation est le préalable que le candidat consulte dans les premières pages du sujet CLES B1 en salle d'examen.	- les descripteurs du niveau B1 du <i>Cadre européen commun de référence pour les langues</i> dans les compétences mobilisées par la réalisation de tâches intermédiaires (compréhension de l'oral et de l'écrit) et les tâches finales de production écrite et orale. - obtention de 60% de bonnes réponses en compréhension de l'oral et de l'écrit - validation de l'ensemble des critères des macro-tâches de production écrite et orale
Compréhension de l'oral Le titulaire est capable de comprendre les documents informatifs pertinents pour le déroulement de sa mobilité et l'organisation de son séjour à l'étranger.	- épreuve de compréhension de l'oral en première partie de passation en salle d'examen - 2 documents audio et/ou vidéo totalisant environ 5 minutes (+/- 30s) - documents authentiques - documents factuels, se prêtant à une recherche d'informations univoques et complémentaires de l'information recueillie dans les documents écrits. - 3 écoutes de chaque document	- repérage d'items d'information factuelle - tri des informations - 60% de bonnes réponses au questionnaire de compréhension requis pour valider la compétence au niveau B1 du CECRL
Compréhension de l'écrit Le titulaire est capable de lire les documents informatifs pertinents pour le déroulement de sa mobilité et l'organisation de son séjour à l'étranger.	- épreuve de compréhension de l'écrit en deuxième partie de passation en salle d'examen - 3 à 5 textes totalisant 9000 caractères (+/-) 10% espaces non comprises - documents authentiques : extraits de journaux, magazines, publicités, prospectus, sites Internet... - documents factuels (pas d'opinions), descriptifs, narratifs, informatifs, non argumentatifs, sans implicite ni choix d'interprétation	- repérage d'items d'information factuelle - tri des informations - 60% de bonnes réponses au questionnaire de compréhension requis pour valider la compétence au niveau B1 du CECRL

Production écrite Le titulaire est capable de produire un message simple écrit dans le cadre de la mise en situation initiale, par exemple rédiger un document courant (lettre, message électronique, ...). Les composantes pragmatiques, sociolinguistiques et linguistiques de la communication sont évaluées.	- épreuve de production écrite en troisième partie de passation en salle d'examen - la production comporte entre 150 et 200 mots - le candidat compte et indique le nombre de mots	1. Situation : accomplit la mission définie par la mise en situation et respecte : - la forme (norme de présentation de la lettre par exemple) ; - la longueur recommandée (150-200 mots). 2. Registre : utilise dans l'ensemble un registre de langue approprié à la situation (en fonction du destinataire). 3. Contenu : fournit de façon pertinente les informations issues des documents telles qu'elles sont requises dans la consigne (tolérance : 3/4 des items attendus). 4. Cohérence : structure et articule son discours en reliant les idées avec une quantité limitée d'outils linguistiques pour marquer les relations logiques (conjonctions, adverbes). 5. Syntaxe : utilise correctement les structures fréquentes de la phrase. Peut transmettre des informations, exprimer la cause et le but. 6. Correction grammaticale : maîtrise suffisamment la grammaire (morphologie du groupe verbal et nominal) pour que le sens général reste clair. Les erreurs ne gênent pas la compréhension du discours. 7. Lexique : utilise un lexique élémentaire et approprié à la tâche. Réinvestit le lexique des documents.
Production orale Le titulaire est capable de produire un message simple oral dans le cadre de la mise en situation initiale, par exemple laisser un message sur une boîte vocale. Les composantes pragmatiques, sociolinguistiques et linguistiques de la communication sont évaluées.	- épreuve de production orale qui constitue la quatrième et dernière partie. Sa passation se déroule dans un lieu de captation ou d'enregistrement audio. - le candidat a rendu le dossier documentaire et son dossier de travail à la sortie de la salle d'examen (en fin de troisième partie) - la production orale consiste en un enregistrement d'un message dans le cadre du scénario. - après un court temps de préparation, le candidat s'enregistre en continu selon les indications données.	1. Situation : accomplit la mission définie par la mise en situation et respecte la forme. 2. Contenu : fournit les informations attendues. 3. Intelligibilité et aisance : peut se faire comprendre malgré les pauses (même longues) pour chercher ses mots. 4. Phonologie : prononce correctement les mots clés. Est globalement compréhensible malgré quelques erreurs de prononciation liées à la langue d'origine. 5. Cohérence : utilise des outils linguistiques simples pour présenter et lier les informations (erreurs non systématiques tolérées). 6. Syntaxe : maîtrise les structures simples et courantes, phrase complexe en cours d'acquisition. 7. Correction grammaticale : maîtrise suffisamment la grammaire pour que le sens général reste clair. Les erreurs ne gênent pas la compréhension du discours. 8. Lexique : utilise un lexique élémentaire et approprié à la tâche. Peut recourir à des périphrases pour se faire comprendre.
Validation de la certification		
Le cas échéant, niveaux de maîtrise des compétences	Niveau B1 Seuil du <i>Cadre européen commun de référence pour les langues</i>	
Le cas échéant, durée de validité en années	durée illimitée	
Si durée limitée, modalités de renouvellement		

Possibilité de validation partielle	Non
Voie d'accès	
Le cas échéant, prérequis à la validation des compétences	Sont admis à se présenter au CLES les candidats souhaitant valider leurs compétences en langues dans le cadre d'une formation initiale ou continue, d'une démarche qui peut être académique, professionnelle ou personnelle. L'inscription à chacun des niveaux du CLES peut être effectuée par le candidat à tout moment de son parcours et dans plusieurs langues vivantes. Le candidat ne peut s'inscrire que dans un seul établissement pour une même session, une même langue et un même niveau. Le candidat est inscrit dans un établissement à une session en fonction des capacités d'accueil de celui-ci.
Base légale	
Arrêté du 4 novembre 2016 relatif au certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur NOR : MENS1631263A JORF n°0281 du 3 décembre 2016 Convention de coopération signée le 7 septembre 2018 entre ACERT (PL), CertAcles (ES), CLES (FR), UNICert® (DE), UNICert®LUCE (SK/CZ), UNILANG (GB/IE) portant création du Réseau NULTE - Network of University Language Testers in Europe (NULTE) sous le haut patronage de CercleS, la Confédération européenne des centres de langues de l'enseignement supérieur. https://www.cercles.org/EN-H191/nulte-memorandum.html	
Lien internet vers le descriptif de la certification	
https://www.certification-cles.fr	